

Absents excusés : Nicole ALBIZZI (pouvoir à P CHOLLIER), Magalie GUIEU (pouvoir à C EL AMINE), Renaud FONTAINE-TRANCHANT.

Début de séance 20h10. Secrétaire de séance : Julio LE DIAS.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2015.

Installation d'un conseiller municipal après la démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 19 juin Madame Maryse MOUILLARD l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale, avec effet immédiat. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le sous-préfet de la Tour du Pin en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat nommé sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections du 23 mars 2014, et de la démission ci-dessus enregistrée, Monsieur Philippe PSAILA, suivant immédiat sur la liste «Ensemble CAP 2020» est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

1. Camping

J.C. Macagno fait le bilan de la fréquentation du camping municipal après un mois de fonctionnement. Il accueille principalement des touristes de passage (camping-cars, quelques cyclotouristes qui empruntent la Via Rhôna dans son ensemble). Il l'a fléchée sur la commune, car le manque de fléchage de la vélo-route est mal perçu. A noter qu'un mobil-home est loué jusqu'à fin septembre pour des personnes travaillant pour la Via Rhôna. Un gros travail de référencement sur des sites internet a été effectué. Un mât de 8m de haut sera prochainement installé à l'entrée avec le logo des campings et des drapeaux européens pour être visible de la RD 65. Les personnes reçues au camping utilisent également le commerce local.

JC Macagno a été amené à faire une avance de 44.10 € chez M. BRICOLAGE pour l'entretien du camping municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lui rembourser cette somme.

2. CCIC

Suite à la démission de 7 conseillers municipaux de la commune de Siccieu-St-Jullien-Carizieu, l'accord local passé en 2013 est déclaré contraire à la constitution selon le Conseil constitutionnel, et la composition du conseil communautaire doit être revue.

Deux hypothèses s'offrent donc aux communes membres de la CCIC : soit aucun accord local n'est trouvé et monsieur le Préfet de l'Isère appliquera strictement la loi, et le CGCT avec un nombre de délégués égal à 38 (1 délégué seulement pour Hières-sur-Amby) ; soit un accord local est trouvé, la loi permettant d'augmenter au maximum de 25% le nombre de délégués. Dans ce cas, 45 délégués communautaires siégeront au conseil, dont 2 pour Hières-sur-Amby.

Considérant que la commune sera mieux représentée avec 2 délégués, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour un accord local.

3. Prêt pour financement des travaux, rue des Boissières

Après avoir fait un récapitulatif des investissements prévus sur 2015 (dépenses et recettes), M. Le Maire propose de souscrire au préfinancement du Fonds de Compensation de TVA proposé par la Caisse des Dépôts et Consignation, à taux zéro. Le prêt est égal à 8,037 % du montant des investissements 2015 (soit 52 537 €) et les remboursements se feront sur 2 exercices budgétaires (50% en décembre 2016, 50% en avril 2017).

Sachant que le montant des travaux de la rue des Boissières va s'élever à un peu moins de 30 000 €, le reliquat de ce prêt pourrait être employé pour financer en partie la participation de la commune au raccordement des voies au giratoire. Le conseil accepte de souscrire à ce préfinancement à l'unanimité.

M. Le Maire en profite pour rappeler au conseil que la commune doit une participation financière (soit 230 026,41€) au SIEPC pour le raccordement du réseau d'assainissement partant de la zone d'activités jusqu'à la station d'épuration. Il demande donc au conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat réglant les dispositions financières entre les deux collectivités. Le conseil accepte à l'unanimité.

21h10 : Départ de C. El Amine.

4. Personnel

M. Le Maire fait part au conseil du recrutement de Mme Laura PICCOLI en tant que coordinatrice des activités périscolaires qui entrera en fonction à partir du 6 juillet dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi pour une durée de 16 mois, son poste étant subventionné par l'Etat à hauteur de 75%. Quant au poste d'agent administratif, Mme Edith GRAND a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'avenir (subventionné à 75%) pour une période de 3 ans, à partir du 16 juillet 2015.

5. Bilan de la préparation de la rentrée 2015/2016

Mme Antoine fait un rapide compte-rendu de la réunion de présentation des activités périscolaires aux parents d'élèves. Une vingtaine de parents étaient présents. Mme Antoine a rappelé les différentes procédures à suivre, les modifications concernant notamment les tarifs dégressifs et les modalités d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), à la cantine et à la garderie.

M. Le Maire rappelle les dates de séance de natation pour les classes de Mme Buttarrello et M. Marguenda, soit les 3, 10, 17 décembre 2015, les 7, 14, 21, 28 janvier et 4, 11 février et 3 et 10 mars 2016. Les cars Berthelet assureront le transport vers le centre nautique de Saint-Vulbas ;

6. Travaux

M. le Maire rappelle le marché à procédure Adaptée pour la création d'un réseau d'eaux pluviales, rue des Boissières. Celui-ci vient en complément du remplacement de la colonne d'eau et des boîtes de raccordement et compteurs par le SIEPC et la réfection de la chaussée par le conseil Départemental.

Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après étude des dossiers, la commission d'ouverture des plis a proposé de retenir l'entreprise BERTRAND TP comme la mieux disante (montant des travaux : 21 092,35 € HT). Le conseil entérine cette proposition à l'unanimité.

7. Urbanisme :

Actualisation de la liste des voies communales : M. Lajoie fait part au conseil de la nécessité d'actualiser l'inventaire des voies communales, la dernière en date ayant été réalisée en 2003. Des voies ont été créées depuis, notamment autour du giratoire.

Ainsi, l'impasse du Violet (205m), l'impasse des Petites Champagnes (98m), la rue des petites Champagnes (150m) la rue Saint-Martin Grangère (380m), l'ancienne route de la Brosse (320m) sont rajoutées à la liste. La longueur totale de ces voies représente 1153 mètres. Il propose également de désigner la place au bout de l'impasse du Violet comme « Place sur le Moulin ». Cet ajout accepte à l'unanimité ces propositions.

Interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les chemins communaux : M. Lajoie informe le conseil que les arrêtés d'interdiction de circulation pour les véhicules à moteur sur certaines voies doivent être réactualisés. Cela concerne le chemin du Lac, le chemin de Verbois notamment. Des panneaux nouveaux devront être positionnés à leurs extrémités. On note l'incivilité de certains usagers qui empruntent tout de même ces voies. Des mesures d'information, puis de répression sont à envisager auprès des contrevenants.

Lotissement Le Pellan : Suite au projet d'urbanisation du secteur du Pellan, et après avoir rencontré les techniciens du CAUE et du SYMBORD, il apparaît qu'une réflexion s'impose sur les objectifs et les priorités que l'on veut donner à ce projet.

15/07/2015

Dans cette optique un groupe de travail doit être constitué : Mme Martinez, M. Le Dias , M. Marcel, M. Lajoie, M. Macagno et le maire feront partie de ce groupe de travail.

Aire de Valorisation du Patrimoine : Dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, il est nécessaire de constituer un groupe de travail, afin de définir les priorités et retravailler le règlement. Il sera formé de M. Le Dias, Mme Martinez, M. Lajoie et le maire.

8. Questions diverses :

Préparation de la cérémonie du 14 juillet : la cérémonie se déroulera au camping municipal à partir de 11h, avec un discours du maire portant sur la devise républicaine suivi d'une présentation du camping.

Désaffiliation de la Métropole Grenobloise du Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) : le CDG 38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus, des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG 38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire », et le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole grenobloise, à effet au 1er Janvier 2016.

Sachant qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, le conseil municipal, après discussion, refuse à l'unanimité la désaffiliation de la métropole grenobloise, considérant que cela est contraire au mouvement actuel qui tend à mutualiser les moyens. En autorisant cette sortie du CDG38, les zones rurales seraient pénalisées.

Dossier OPAC : après plusieurs interventions auprès d'un locataire d'un logement communal donné en gestion à l'OPAC, le conseil décide à l'unanimité de ne plus entraver une mesure d'expulsion.

Convention de partenariat avec l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique (AIDA) : comme chaque année, un concert sera donné sur le parvis du musée le 31 juillet 2015 dans le cadre des « Allées chantent ». Le conseil valide ce projet et autorise le Maire à signer cette convention avec l'AIDA à l'unanimité

Utilisation des bornes à incendie : Mme Martinez, Vice-Présidente du SIEPC fait part au conseil de l'utilisation non conforme des bornes incendies sur le secteur par des entreprises, voire des particuliers. Une quantité non négligeable d'eau n'est donc pas comptabilisée et ne permet pas de quantifier les fuites d'eau sur le réseau. Il est donc demandé de ne plus utiliser ces appareillages dédiés au seul service secours incendie.

Plaintes pour dégradations de véhicules : Mme Martinez fait part de plaintes de citoyens ayant eu des dommages sur leur véhicules stationnés sur le parking du musée. M. le Maire précise que la gendarmerie a été informée de ces malveillances.

Fin de la réunion 22h30

Prochaine réunion : en septembre